

Nom : *Saubrier*

Prénoms : *Henri Louis*

Surnom :

Numéro matricule du recrutement : *730*

Classe de mobilisation :

ÉTAT CIVIL.

Né le *25 Mai 1885*, à *Chailland* canton
dudit, département de *la Mayenne*, résidant
à *Chailland*, canton dudit, département
de *la Mayenne*, profession de *domestique de culture*
fils de *Jean Julien* et de *Yvonne Emili*, domiciliés
à *H. Michel des And.*, canton de *la Ferté-Macé*, département de *l'Orne*
N° *28* de tirage dans le canton de *la Ferté-Macé*

SIGNALLEMENT.

Cheveux *ch*, sourcils *brun*, yeux *noir*, front *couvert*, nez *camus*, bouche *moyenne*, menton *a fine*, visage *plein*.
Taille : 1 m. cent. Taille rectifiée : 1 m. cent.
MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1) *3*, militaire (2)

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.
(Indiquer la nature des dispenses.)

Bon

Compris dans la *1^{re}* partie de la liste du recrutement cantonal (..... portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.
(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

*Appelé à l'activité au 104^e Régiment d'Infanterie le 8 oct^{bre} 1906
garde au corps et est 2^e Cl le 1^{er} sept 1907 n° m. 48276
Soldat de 1^{re} classe le 1^{er} juillet 1908.
Envoyé dans la disponibilité le 25 septembre
1908. Certificat de bonne conduite accordé.*

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

Dans l'armée active. *104^e Régiment d'Infanterie*
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active. *Rég^t d'Infanterie d'Argentan-Paris*
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

NUMÉRO au répertoire de corps.

Passé dans la *réserve* de l'armée active le *1^{er} octobre 1908*.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES
PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

*Rappelé à l'activité le 5 Août 1914 par décret du 4th août 1914
TUE A L'ENNEMI le 7 septembre 1914 à Remboucourt
sur Soles (Meuse).
CAMPAGNE Contre l'Allemagne du 5 Août au 7 septembre 1914*

Numéro au contrôle spécial du recrutement.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D. domicilié en R. résidence.
<i>19 juin 1908</i>	<i>Joué du Plain</i>	<i>Argentan</i>	<i>R</i>
<i>4 Mars 1908</i>	<i>Le Cercueil a la Grèze</i>	<i>Alençon</i>	<i>R</i>
<i>29 juin 1913</i>	<i>Soles</i>	<i>Argentan</i>	<i>R</i>

A accompli une 1^{re} période d'exercices dans l' *104^e Régiment d'Infanterie* du *28 Août* au *19 Septembre 1911*
A accompli une 2^e période d'exercices dans l' *104^e Régiment d'Infanterie* du *1^{er} Avril* au *17 Avril 1913*
Passé dans l'armée territoriale le

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans l' du au
Passé dans la réserve de l'armée territoriale le
Libéré du service militaire le

ÉPOQUE à laquelle l'homme doit passer dans				DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : exercé ou non exercé. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7^e partie de la liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi)*